



## Manifestations en plein air : interdit de fumer ou pas ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 septembre 2009

---

J'anticipe pour la prochaine belle saison car les manifestations en plein air vont se raréfier maintenant.

Il existe en France de très nombreux spectacles et manifestations qui se déroulent en plein air dès le mois de juin.

Les lieux sont plus ou moins clos, en tout cas ils sont toujours relativement délimités.

Que vous soyez debout ou assis, assis à terre ou sur un banc de fortune ou sur une chaise, vous prenez le risque d'être entouré de fumeurs.

J'ai l'expérience d'être arrivée tôt à un spectacle pour avoir une bonne place et d'être obligée de partir car les voisins fumaient sans vergogne.

Quand je m'approche d'un groupe, je surveille les bouts allumés au bout des bras, à hauteur des vêtements et des visages d'enfants.

Et je me positionne aussi selon le sens du vent !!!

J'ai signalé le problème à l'organisateur après une fête constituée essentiellement de concerts et se déroulant dans des cours et sur la rue. On m'a répondu par courriel qu'on comprenait et allait réfléchir pour l'an prochain.

Il me semble que la loi prévoit ce cas.

Est-elle assez précise ? Est-elle suffisamment rappelée ? Les responsabilités sont-elles assez définies ?

Nous avons quelques mois pour préparer la belle saison 2010 et pour que tout le monde puisse en profiter.

### Réponse :

L'interdiction de fumer ne vise pas les manifestations en plein air, à moins qu'elles ne se déroulent dans un établissement scolaire ou qu'elles ne soient destinées à accueillir principalement des mineurs.

Lors des tables rondes de la [mission parlementaire d'information sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics](#), DNF a tenté de faire valoir la nécessité d'être protégés contre ce type de pollution, mais elle s'est trouvée très isolée dans cette démarche.

## **Manifestations en plein air : interdit de fumer ou pas ?**

---

Si vous voulez que cette idée fasse son chemin, vous devez en grand nombre écrire à vos élus locaux et nationaux pour les sensibiliser.